

COMMUNE DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2018 du budget principal de la commune.

I – ELEMENTS DE CONTEXTE :

LE CONTEXTE NATIONAL :

La loi de finances pour 2018 a été bâtie par le gouvernement sur une hypothèse de croissance de 1,7% en 2017, ainsi qu'une trajectoire de réduction du déficit public à 2,9% en 2017 et 2,6% en 2018. Pour autant nous savons désormais que la croissance aura été de 1,9% en 2017 et qu'elle est anticipée par l'INSEE à plus de 2% en 2018.

S'agissant des collectivités locales, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixe le rythme de baisse de leurs dotations à 13 milliards d'euros sur la durée du mandat Présidentiel et la part de financement des collectivités locales fixe à -2,3 milliards d'euros le besoin de financement 2018 des collectivités locales. L'épargne dégagée en maîtrisant les dépenses de fonctionnement devra donc être affectée prioritairement au désendettement.

LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

L'année 2018 sera une année de nouveaux transferts de compétences entre la Métropole et la commune au travers de la compétence GEMAPI (qui concerne à ce jour essentiellement nos actions au travers du SIEL et la gestion du site des salines) et de la taxe de séjour qui a rapporté, en 2017, 40 823,55 € à la commune. Par ailleurs la convention de coordination sera maintenue pour la gestion de la compétence « plage ». Enfin, la mise en chantier du programme d'aires d'accueil pour les gens du voyage entrainera une évolution à la hausse de 35 000 € de l'attribution de compensation.

II – Priorités du budget :

Comme chaque année, le budget primitif poursuit, avec persévérance, les méthodes d'actions mises en place depuis 2008, méthodes qui ont permis le redressement des comptes de la commune :

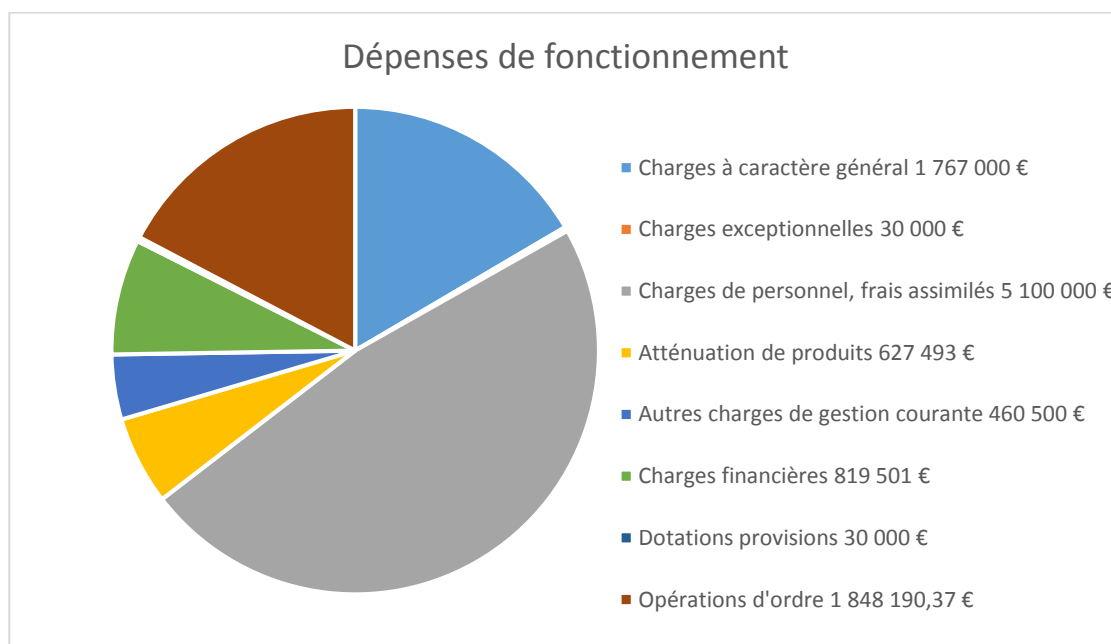
- Promotion des investissements qui privilégient le développement durable, la sécurité des utilisateurs et les économies de coûts de fonctionnement à terme,
- Maîtrise de tous les coûts de fonctionnement,
- Gestion en mode projets, pour intégrer l'ensemble des coûts de fonctionnement induits par chaque opération, dès conception,
- Recherche permanente de cofinancements et optimisation des dépenses.

III – Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

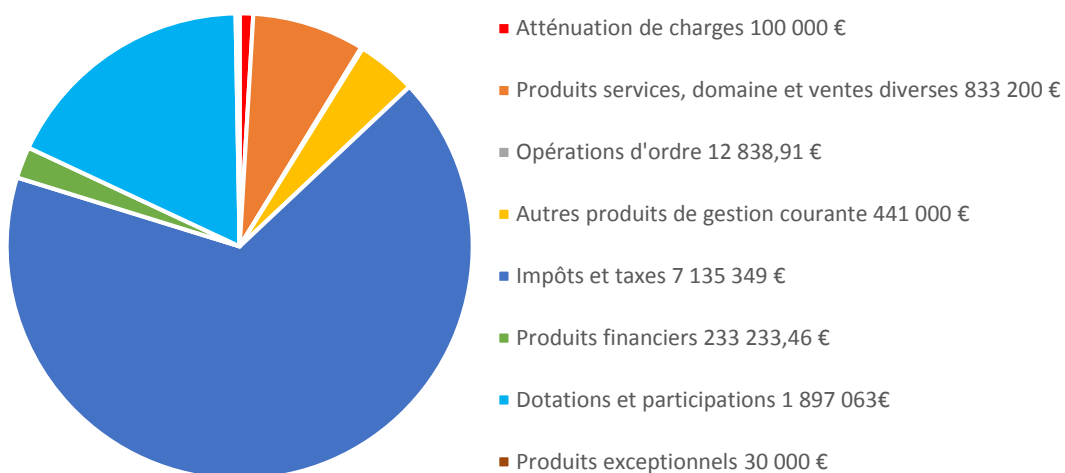
Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de 21 479 936,70 € se répartissant comme suit :

- 10 682 684,37 € en section de fonctionnement,
- 10 797 252,33 € en section d'investissement (reports et RAR inclus).

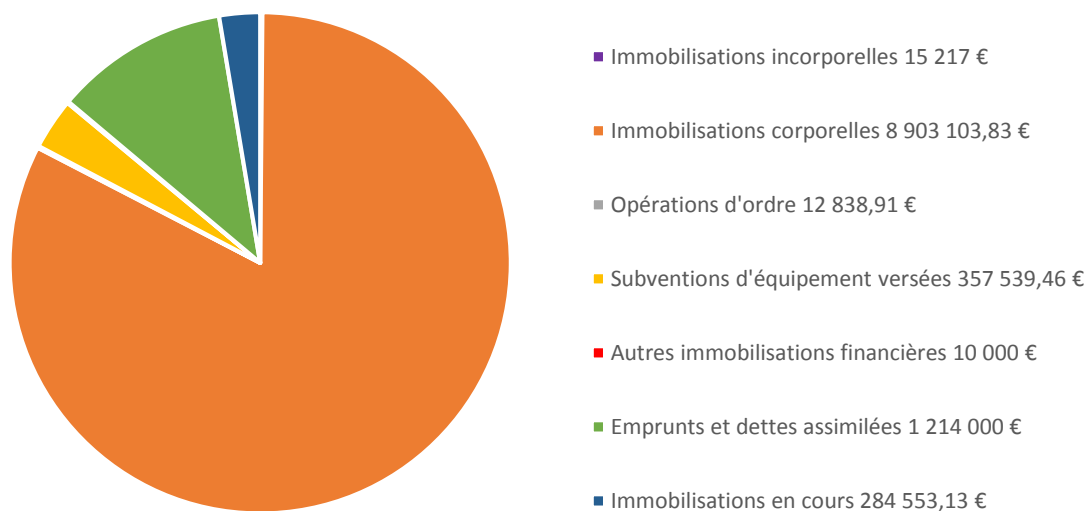
Evolution du budget	Budget primitif 2017	Budget Primitif 2018	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	8 758 645,35 €	8 834 494,00 €	+ 0,87 %
Recettes réelles de fonctionnement	10 561 994,46 €	10 669 845,46 €	+ 1,02 %
Dépenses réelles d'investissement (report et RAR inclus)	7 332 446,38 €	10 784 413,42 €	+ 47,08 %
Recettes réelles d'investissement (report et RAR inclus)	5 529 097,27 €	4 954 211,58 €	- 10,40 %



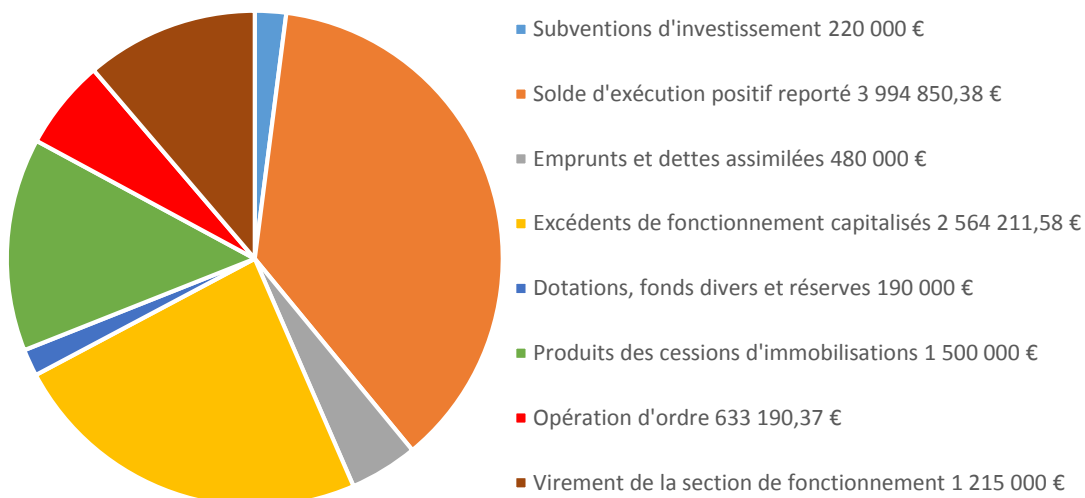
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Les principales dépenses d'investissement prévues sont notamment :

- maison des associations 2^{ème} tranche,
- construction centre technique,
- cantine Bouissinet – restructuration, WC et self,
- étude Complexe sportif,
- EHPAD – changement réseaux ECS et rénovation chaufferie,
- piste athlétisme – création de vestiaires et sanitaires,
- archives
- création d'une nouvelle crèche (projet Monteillet)

IV – Montant du budget consolidé

SECTION	Budget voté	Reste à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	Report	Budget global
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 064 463,97 €	2 732 788,36 €	0,00 €	10 797 252,33 €
RECETTES	6 802 401,95 €	0,00 €	3 994 850,38 €	10 797 252,33 €
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 682 684,37 €	0,00 €	0,00 €	10 682 684,37 €
RECETTES	10 682 684,37 €	0,00 €	0,00 €	10 682 684,37 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	18 747 148,34 €	2 732 788,36 €	0,00 €	21 479 936,70 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES	17 485 086,32 €	0,00 €	3 994 850,38 €	21 479 936,70 €

V – Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute correspondant au solde des opérations réelles de fonctionnement s'élève pour 2018 à 1 835 351,46 €.

L'épargne brute présente un niveau très satisfaisant puisqu'elle couvre largement le remboursement du capital de la dette de 1 214 000 € et dégage une marge pour financer les investissements. Ainsi l'épargne nette s'élève à 621 351,46 €.

VI – Niveau d'endettement de la collectivité

Encours au 1/1/2018	Capital remboursé	Intérêts	Capital au 31/12/2018
14 779 745,48 €	1 213 638,18 €	519 809,82 €	13 566 107,30 €

Un nouvel emprunt est prévu au budget primitif 2018 à hauteur 480 000 € mais il ne sera souscrit qu'en fonction des réalisations réelles.

A savoir : la commune a obtenu en 2016 une aide de l'état à hauteur de 3 032 035,03 € du fonds de soutien pour le remboursement de deux emprunts « toxiques » renégociés. Cette aide, échelonnée sur 13 années, conduit à un versement de 233 233,46 € crédité sur la section de fonctionnement.

VII – Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est désormais de 4 ans et 9 mois.

VIII – Niveau des taux d'imposition

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases	Taux votés (%)	Variation de taux /n-1	Produit perçu	Variation du produit /n-1
Taxe d'habitation	11 965 000,00 €	3,28 %	23,74 %	0,00 %	2 840 491,00 €	3,28 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	8 674 000,00 €	2,98 %	38,93 %	0,00 %	3 376 788,00 €	2,98 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	81 700,00 €	-14,27 %	177,62 %	0,00 %	145 116,00 €	-14,27 %
TOTAL	20 720 700,00 €	3,07 %			6 362 395 €	2,64 %

IX – Principaux ratios

Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate DGFIP comptes de gestion, budgets principaux 2015
Dépenses réelles de fonctionnement / population	906,66	964,00
Produit des impositions directes / population	652,96	506,00
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 095,02	1 145,00
Dépenses d'équipement brut / population	981,16	249,00
Encours de dette / population	1 516,80	900,00
DGF / population	76,26	185,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,73 %	54,90 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94,18 %	91,70 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	89,60 %	21,80 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	138,52 %	78,60 %

X – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Le nombre de salariés présents au 1^{er} janvier 2018 est de 133, qui se décompose de la façon suivante :

- 93 titulaires de la fonction publique soit 84,90 équivalents temps plein annuel travaillé,
- 9 contrats d'accompagnement à l'emploi soit 3,29 équivalents temps plein annuel travaillé,
- 15 non-titulaires soit 12,75 équivalents temps plein annuel travaillé,
- 16 assistantes maternelles soit 16 équivalents temps plein annuel travaillé.

La charge de personnel correspond à 47,73 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Conclusion

Le budget primitif pour 2018 reprend les résultats de 2017. Il s'équilibre, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour un budget global de 21 479 936,70 €.

Conformément aux engagements pris, les taux de contributions directes seront identiques à ceux de 2017.